

Procès-verbal

Réunion du conseil d'administration du 07 juin 2004

*Province de Québec
Chambre de commerce
de la Haute-Matawinie*

À une assemblée du conseil d'administration de la Chambre de commerce, tenue au 521 rue Brassard, 19h00, Saint-Michel-des-Saints.

A laquelle étaient présents:

Michel Trudeau, Jean-Marc Flamand, Michel Pelletier, Carole Robitaille, Sébastien Rondeau, Pierre Legault, Marcel Auger, Marc Champoux, Michel Newashish, Christian Monti et Mélissa Charette, directrice générale.

Absents:

Johanne Gravel, Richard Handfield, Gilles Coutu.

185-2004 Proposé par Christian Monti, secondé par Michel Pelletier et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE

186-2004 Il est proposé par Pierre Legault, secondé par Carole Robitaille et résolu unanimement d'acheminer l'ordre du jour des prochaines réunions dans le même envoi que les convocations du conseil d'administration. Il est à noter que certaines modifications seront apportées à ce même ordre du jour entre cet envoi et la tenue du conseil d'administration.

ADOPTÉE

187-2004 Il est proposé par Marcel Auger, secondé par Christian Monti et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 23 février 2004.

ADOPTÉE

188-2004 Il est proposé par Carole Robitaille, secondé par Sébastien Rondeau et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 02 avril 2004.

ADOPTÉE

Il est proposé par Marcel Auger, secondé par Michel Pelletier et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer du 23 février 2004 au 06 juin 2004 et les feuilles de dépenses de la directrice générale.

ADOPTÉE

La directrice générale informe les membres du conseil d'administration sur différents sujets :

- *En collaboration avec la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Matawinie et la Polyvalente des Montagnes, un projet a été déposé par la Chambre de commerce à Développement des Ressources humaines Canada, de par son programme de subvention Connexion Compétences (Stratégie Jeunesse Emploi). Ce projet vise à réintégrer 7 jeunes sur le marché du travail ou à un retour aux études. Des réponses nous seront données sous peu puisque le projet devrait débiter au courant du mois d'août.*
- *Plus de 100 personnes ont assistés à la Signature de la Charte de Partenariat qui a eu lieu le 31 mai dernier à l'Auberge du Lac Taureau. Les partenaires ont élaboré un plan d'action et des démarches seront faites au cours des prochains mois pour financer et réaliser certaines de ces actions à court et à moyen terme.*
- *De par le programme Placement carrière-été du Développement des ressources humaines Canada, la Chambre de commerce a obtenu une subvention pour l'embauche de 2 étudiantes au bureau d'accueil touristique*
- *La Chambre de commerce tiendra un 5 à 7 pour inaugurer ses nouveaux locaux, la date sera fixée après consultation auprès des instances fédérales qui ont contribué financièrement au projet puisqu'une procédure est à suivre pour l'invitation de leurs représentants.*
- *Les prochaines élections fédérales approchent et quelques partis politiques nous ont mentionnés leur intérêt à ce que la Chambre de commerce tienne un débat électoral en Haute-Matawinie. La date et le lieu seront décidés conjointement avec les partis politiques et la Chambre de commerce.*
- *La Chambre de commerce souligne la nomination de 2 de ses membres comme nouveaux représentants au sein du conseil d'administration : M. Martin Benoit, Hôtel Central et M. Michel Pelletier, Motel-Condos Montagnard. Actuellement, en plus des 2 nommés plus haut, les représentants de la Haute-Matawinie à Tourisme Lanaudière sont : Mario Gouin, Auberge du Lac Taureau ; Réal Massé, Pourvoirie Au Pays de Réal Massé ; Yves Marcoux, Auberge du Vieux Moulin ; Denis Haineault, Auberge le Cabanon.*
- *La Chambre de commerce est un organisme accrédité auprès de Loto-Québec pour faire la promotion de Lotomatique, produit disponible seulement auprès des organismes à but non-lucratif. Ce produit sert à financer les opérations des OBNL suite à des gains faits par les abonnés.*
- *La Chambre de commerce a été approchée pour voir à la possibilité de faire un Beach Party pour l'été 2004. Après discussion, il serait important de tenir un événement annuellement qui serait caractérisé à notre région, la Haute-Matawinie, mais le concept se doit d'être pensé. Le Beach Party ne semble pas être l'activité souhaitée pour représenter notre région annuellement.*

- Suite à la tenue du Salon Emploi et Formation de la Haute-Matawinie en collaboration avec Emploi-Québec, ces derniers ont démontrés leur intérêt à tenir une deuxième édition en 2005. Le projet est financé en entier par Emploi-Québec et les entreprises n'ont qu'une contribution à verser pour leur kiosque.
- Mme Madeleine St-Georges, avec le projet Notre Histoire fera des visites guidées tout au long de l'été. Les billets seront en vente au coût de 5\$ et le tout reviendra à la Chambre de commerce pour l'embauche d'un étudiant au bureau d'accueil touristique les fins de semaine de l'automne, hiver et printemps. Ces dernières périodes n'étant pas couvertes par les programmes de subventions du gouvernement.

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie est un organisme ayant pour objectif de soutenir le développement durable de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE en aucun cas, la Chambre de commerce ne s'engage à privilégier un investisseur en particulier ;

CONSIDÉRANT QUE Les Forestiers St-Michel inc. a déposé une demande pour un projet de villégiature privée dans la Baie du Village auprès de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints en septembre 2002 ;

CONSIDÉRANT QUE aucune réponse écrite, mentionnant les intentions de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints dans ce projet, ne semble avoir été fournie par cette dernière en regard de cette demande ;

190-2004

Il est proposé par Michel Pelletier, secondé par Sébastien Rondeau et résolu unanimement d'appuyer la demande qu'a déposé les Forestiers Saint-Michel inc. auprès de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie à l'effet qu'une réponse écrite, quelle que soit leur décision et/ou leur intention, puisse être transmise par la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints à Les Forestiers Saint-Michel inc. suite à la présentation de leur projet de développement "Baie Morrissette Phase 3" en septembre 2002.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QUE le Club de golf de Saint-Michel-des-Saints est membre de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie ;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie organise son tournoi de golf annuel au Club de golf de Saint-Michel-des-Saints depuis bientôt 13 ans ;

CONSIDÉRANT QUE ce qui différencie le tournoi de golf de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie des autres, est que plusieurs dégustations (6 en 2003 et nous prévoyons en accueillir 9 en 2004) sont offertes sur le parcours tout au long de cette journée ;

CONSIDÉRANT QUE les dégustations sont très appréciées autant par les entreprises offrant leurs produits que par les participants qui dégustent de nouveaux produits qui permettent aux gens de l'extérieur de revenir dans ces établissements afin de les découvrir entièrement. Du même coup, une pause est donnée aux golfeurs et permet un temps de fraternisation entre les participants avant le prochain coup de départ ;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons garder cette formule qui semble faire l'unanimité des golfeurs si l'on prend en considération les 168 golfeurs qui participent à ce tournoi qui totalise une présence de 250 personnes pour le souper ;

CONSIDÉRANT QUE la clientèle qui participe à ce tournoi en est une de gens d'affaires réunis pour se divertir et profiter d'une journée en plein air pour développer des affinités avec d'autres entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT QUE le Club de golf de Saint-Michel-des-Saints nous a fait parvenir une lettre mentionnant que leur compagnie d'assurances leur demandait d'interdire les boissons alcoolisées sur le parcours de golf;

CONSIDÉRANT QUE ce ne sont pas tous les kiosques qui ont des produits alcoolisés à offrir lors de cette journée ;

191-2004

Il est proposé par Michel Newashish, secondé par Marc Champoux et résolu unanimement de demander au Club de golf de Saint-Michel-des-Saints d'autoriser la tenue de 4 kiosques de dégustations sur le parcours de golf pouvant distribuer de la boisson, et ce raisonnablement, en plus des autres kiosques ne distribuant que des produits alimentaires et/ou boissons non-alcoolisées, lors du prochain tournoi de la Chambre de commerce qui aura lieu mardi le 24 août prochain.

ADOPTÉE

192-2004

Il est proposé par Michel Pelletier secondé par Michel Newashish et résolu à l'unanimité de fixer les tarifs pour :

- une publicité grandeur 8 ½ X 11 au bureau d'accueil touristique à 150\$ pour une période de 6 mois soit du 1^{er} juin au 1^{er} décembre ou du 1^{er} décembre au 1^{er} juin ;*
- les non-membres qui désirent prendre une case pour y déposer leurs dépliants et/ou une case pour y déposer leurs cartes d'affaires, à 75\$/année incluant une case de chaque format (dépliant et carte d'affaires) si cela représente le matériel fourni.*

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QUE Colibri, nouvelle entreprise venue s'installer à Saint-Michel-des-Saints se spécialisant dans la photographie de fleurs et de plantes grandissants en Haute-Matawinie ;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce a été approchée comme lieu propice à une bonne visibilité de ces photographies ;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté à la Chambre de commerce totalisait 20 photographies encadrées pour un total de 2000\$;

193-2004

Il est proposé par Sébastien Rondeau secondé par Marc Champoux et résolu à l'unanimité que suite au projet déposé par Colibri, que l'artiste puisse exposer ses photographies sur les murs de la Chambre de commerce dans le but d'en faire la promotion mais sans déboursé de la part de cette dernière. La Chambre de commerce ne peut se permettre de privilégier une entreprise plus qu'une autre étant donné le nombre d'artistes oeuvrant en Haute-Matawinie.

ADOPTÉE

194-2004

Il est résolu par Marcel Auger secondé par Carole Robitaille et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, Mme Mélissa Charette à signer tous les documents et rapports reliés au projet Connexion Compétences – Stratégie Emploi Jeunesse. Que cette autorisation soit valide jusqu'à la fin du projet.

ADOPTÉE

195-2004

Il est résolu par Christian Monti secondé par Carole Robitaille et résolu à l'unanimité que Mélissa Charette, directrice générale et Claudia Frappier, adjointe administrative, sont, et il est par les présentes, autorisées à obtenir et/ou à fournir tout renseignement pour et au nom de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie, auprès de l'Agence des douanes et du Revenu du Canada. Cette autorisation est valide jusqu'à ce qu'elle ne soit révoquée ou modifiée.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QUE Claudia Frappier est à l'emploi de la Chambre de commerce suite à une subvention salariale d'Emploi-Québec dans le cadre du volet Expérience de Travail depuis le 08 septembre 2003 ;

CONSIDÉRANT QUE en date du 12 juin 2004, la subvention salariale se termine ;

CONSIDÉRANT QUE Claudia Frappier effectue du bon travail et progresse bien, elle demeurera à l'emploi de la Chambre de commerce ;

196-2004

Il est proposé par Christian Monti secondé par Carole Robitaille et résolu à l'unanimité de fixer le salaire de Claudia Frappier...

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté un contrat de travail lors du conseil d'administration tenue le 26 janvier 2004 et que suite à la résolution 148-2004, il a été proposé que chacun le consulte personnellement et qu'au prochain conseil d'administration une discussion soit faite à ce sujet et de faire, s'il y a lieu, les modifications qui s'imposent ;

CONSIDÉRANT QUE après consultation lors de l'assemblée du 23 février 2004, les membres du conseil d'administration ont demandé que quelques modifications soient faites au contrat et, suite à la résolution 159-2004 que cette dernière version

soit consultée par chacun personnellement et qu'une décision finale soit prise lors de la prochaine assemblée, soit à l'assemblée annuelle ;

CONSIDÉRANT QUE à l'assemblée annuelle le sujet n'a pas été abordé, la discussion a été reportée à la prochaine assemblée ;

Il est proposé par Marcel Auger secondé par Michel Newashish et résolu à l'unanimité d'accepter le contrat de travail d'une durée de 3 ans débutant en janvier 2004 proposé par la directrice générale concernant son engagement et qu'une modification soit faite à la page 4, point 4.2, en retirant le mot "automatique".

ADOPTÉE

Il est proposé par Christian Monti secondé par Pierre Legault et résolu à l'unanimité de mentionner à la Sûreté du Québec d'être vigilant et de porter une attention particulière pour l'application de la loi pour les stationnements sur les abords de la route (131), surtout à la plage municipale du Lac Taureau où se stationnent plusieurs dizaines de remorques et où la circulation devient de plus en plus difficile en période touristique.

ADOPTÉE

Il est résolu par Marcel Auger, secondé par Michel Newashish et résolu à l'unanimité d'accepter la levée de l'assemblée.

*Mélissa Charette
Directrice générale*

*Michel Trudeau
Président*